

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 13 DÉCEMBRE 2017

Etaient présents : Mrs VOISET Jean Maire, MUSSARD Frédéric et Mme GOHIER Cindy adjoints, BOUYER Stéphane, LEGRAIS Jean-Pierre.

Absents : Mmes JUVIN Virginie, GAILLARD Jennyfer, Mrs VIAUD Alain (excusés), GUENARD Jérôme.

Secrétaire de séance : Mme GOHIER Cindy.

ORDRE DU JOUR

- 1) Projet d'acquisition de terrain à la SCI la Forêt pour aménagement de voirie rue de la Grée.
- 2) Marché public « Restructuration de la salle polyvalente » : attribution des lots aux entreprises.
- 3) Décision modificative pour paiement de travaux d'investissement (**vu avec le point N° 1**)
- 4) Poste d'agent d'animation à l'accueil périscolaire .
- 5) Questions diverses :
 - a) examen de devis

1) Projet d'acquisition de terrain à la SCI la Forêt pour aménagement de voirie rue de la Grée : Le quorum n'étant pas atteint (4 à se prononcer), du fait que Mr Jean-Pierre LEGRAIS ne doit pas prendre part à la décision, il est convenu d'évoquer ce sujet lors de la prochaine réunion en janvier prochain.

Par ailleurs, Mr le Maire présente un devis de l'entreprise BERTHELOT pour la réalisation des travaux de décapage avec évacuation ainsi que l'empierrement d'une nouvelle voie dans la Rue de la Grée. Ne disposant que d'un devis, les élus chargent Mr le Maire de contacter l'entreprise PECOT pour un second devis.

Pour le financement de ces travaux, des crédits avaient été prévus à hauteur de 2762 €, il y a donc lieu de prélever des crédits pour 608 € pour financer les travaux si ceux-ci se réalisent au cours du 1^{er} trimestre 2018 (car le budget ne sera pas voté). Les crédits pourraient être prélevés en fonctionnement à l'article « entretien de terrains » où une somme de 1 000 € avait été prévue.

Une décision modificative sera nécessaire pour financer ces travaux là car des crédits ont été prévus à hauteur de 2762 €.

2) Marché public « Restructuration de la salle polyvalente » attribution des lots aux entreprises : Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la procédure d'appel d'offres en 17 lots séparés lancée le 7 septembre 2017 et le 14 novembre 2017 (deux lots infructueux) pour la restructuration et l'extension de la salle polyvalente. La commission d'appel d'offres qui s'est réunie à deux reprises le lundi 16 octobre 2017 pour l'ouverture des premières enveloppes et le mercredi 29 novembre 2017 pour l'ouverture des deuxièmes enveloppes a analysé l'ensemble des 33 dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

Lot N° 1 – VRD : l'entreprise HERVE SA Route d'Ancenis à 44670 JUIGNE-des-MOUTIERS pour un montant de 36 542.75 € HT (incluant la variante enrobés)

Lot N° 2 – DÉMOLITIONS-GROS ŒUVRE : SAS SARAROLS Maçonnerie 8, rue Louis Herbette à 44110 SOUDAN pour un montant de 110 537.70 € HT

Lot N° 3 – CHARPENTE BOIS BARDAGE BOIS : Entreprise DELAUNAY 7, Rue des Forges à 44110 ERBRAY pour un montant de 28 268.21 € HT

Lot N° 4 : COUVERTURE ARDOISES : SARL GUILLEMOT Patrice 19, rue du Prieuré à 44670 LA CHAPELLE GLAIN pour un montant de 15 824.81 € HT

Lot N° 5 : ÉTANCHÉITÉ : BATITECH Parc d'Activités du Cormier 12, rue de la Gâtine à 49300 CHOLET (M-et-L) pour un montant de 8 717.92 € HT

Lot N° 6 : COUVERTURE et BARDAGES METALLIQUES : CRUARD Couverture 3, rue des Sports à 53360 SIMPLÉ (Mayenne) pour un montant de 24 266.28 € HT

Lot N° 7 : SERRURERIE : SARL AUNETTE Frères « la Croix Rouge » à 44110 VILLEPOT pour un montant de 18 444.15 € HT

Lot N° 8 : MENUISERIES ALUMINIUM : ATLANTIQUE OUVERTURES ZA des IV Nations CS 60016 à 44360 VIGNEUX DE BRETAGNE pour un montant de 25 415.44 € HT

LOT N° 9 : E M C G Mrs COUVERT & GENET ZI Rue Sidney Béchét à 44110 CHATEAUBRIANT pour un montant de 23 671.22 € HT

LOT N° 10 : CLOISONS – DOUBLAGES – PLAFONDS PLACO – ISOLATION : SARL SITHRA 3, Rue Abraham Lincoln à 44110 CHATEAUBRIANT pour un montant de 35 899.16 € HT

LOT N° 11 : PLAFONDS SUSPENDUS EN DALLES : A P M 10, Rue Léonard de Vinci à 49070 St JEAN de LINIERES (M-et-L) pour un montant de 5 004.01 € HT

LOT N° 12 : CHAPES-CARRELAGE-FAIENCE : LBS Carrelage 34, les Croisettes à 35390 St SULPICE DES LANDES (I-et-V) pour un montant de 14 565.00 € HT

LOT N° 13 : REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES : SARL SITHRA 3, Rue Abraham Lincoln à 44110 CHATEAUBRIANT pour un montant de 2 111.73 € HT

LOT N° 14 : PEINTURE – NETTOYAGE : SARL SITHRA 3, Rue Abraham Lincoln à 44110 CHATEAUBRIANT pour un montant de 16 379.66 € HT

LOT N° 16 : PLOMBERIE-SANITAIRES : GAUTHIER Energies ZA Anjou Actiparc La Lande à 49410 St FLORENT le VIEIL (M-et-L) pour un montant de 8 690.74 € HT

LOT N° 17 : ELECTRICITE : SARL LANOË Joël 40 Avenue du Président Wilson à 44110 CHATEAUBRIANT pour un montant de 19 297.00 € HT

LOT N° 18 : VENTILATION – CHAUFFAGE : GAUTHIER Energies ZA Anjou Actiparc La Lande à 49410 St FLORENT le VIEIL (M-et-L) pour un montant de 44 617.81 € HT

Monsieur le Maire propose aux membres de l'Assemblée de suivre les avis de la Commission d'Appel d'offres pour les 18 lots pour lesquels une entreprise est identifiée comme étant la plus avantageuse économiquement et donc d'attribuer les marchés conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

4) RECRUTEMENT D'AGENTS NON TITULAIRES OCCASIONNELS ou SAISONNIERS :

L'Assemblée,

Vu la loi N° 84-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits & obligations des fonctionnaires,

Vu la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 3 – alinéa 2,

Considérant que les besoins du service peuvent justifier l'urgence du recrutement de personnel à titre occasionnel ou saisonnier,

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

D'autoriser Monsieur le Maire pour la durée de son mandat, à recruter en tant que de besoin, des agents non titulaires à titre occasionnel ou saisonnier, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 précitée.

Il sera chargé de la constatation des besoins concernés, ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions exercées et de leur profil.

La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence.

De prévoir à cette fin une enveloppe de crédits au budget.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Collectivité,

Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

5) QUESTIONS DIVERSES :

DEVIS POUR LA REALISATION DE DEUX JEUX DE BOULES AU TERRAIN MULTISPORTS : Un devis a été établi par l'entreprise BERTHELOT pour la réalisation de deux jeux de boules pour un coût de 2631.37 € TTC. Le Conseil Municipal valide la proposition.

REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS FUNERAIRES DANS LE CIMETIERE COMMUNAL :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération du 5 septembre 2008 décidant de la révision des tarifs de concessions dans le cimetière communal, les tarifs étant les suivants :

Concession trentenaire (2 m ²).....	75.00 €
Concession cinquantenaire (2 m ²)	100.00 €

Concession temporaire (15 ans) d'une caverne.....	290.00 €
Concession temporaire (30 ans) d'une caverne.....	320.00 €
Concession temporaire (50 ans) d'une caverne.....	410.00 €

Compte tenu de ce qui précède, les membres du Conseil Municipal décident d'augmenter les tarifs des concessions funéraires à compter du 1^{er} janvier 2018, dans le cimetière communal de la manière suivante :

Concession trentenaire (2 m ²).....	100.00 €
Concession cinquantenaire (2 m ²).....	150.00 €
Concession temporaire (15 ans) d'une caverne.....	290.00 €
Concession temporaire (30 ans) d'une caverne.....	320.00 €
Concession temporaire (50 ans) d'une caverne.....	410.00 €

A savoir que :

Ces concessions sont renouvelables et peuvent être converties en concessions de plus longue durée,

Chaque caverne peut recevoir quatre urnes cinéraires,

D'autoriser Mr le Maire à effectuer toutes les démarches et à signer tous les documents se rapportant à la bonne exécution du présent dossier.

Pour infos : Un courrier de Mr Bernard DOUAUD a été adressé au vice-président du Conseil Départemental le 21 novembre dernier. La commission permanente s'est réunie mais n'a pas statué sur la seconde demande de subvention formulée uniquement pour l'accueil périscolaire et la restauration scolaire où il était demandé une aide de 26 000 € ? Espérons que cette demande finira par aboutir !

Les services du SYDELA vont établir un devis pour le renouvellement des lanternes des candélabres. Le sujet sera revu à la réunion de janvier.

Repas des Aînés : Pour des raisons techniques liées à la restructuration de la salle communale, le repas des Aînés n'aura pas lieu. En revanche, les élus décident d'offrir des chocolats aux personnes âgées de plus de 70 ans.

Pour informations : Un circuit des crèches est organisé par le Syndicat d'Initiative de Martigné-Ferchaud ; la commune de Juigné-des-Moutiers est intégrée aux communes du secteur de Martigné, Retiers, Noyal et Fercé. Ces crèches sont visitables du 23 décembre au 7 janvier inclus de 10 h à 17 h.

Courrier de Mr PELTIER Jean-Luc : Un nouveau courrier recommandé est arrivé en mairie lundi dernier relatif aux aboiements d'un chien de chasse appartenant à Mr JOLY. Les élus prennent connaissance de cette correspondance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 45 mn.

Fait à JUIGNE-des-MOUTIERS, le 18/12/2017

Le Maire : Jean VOISET

